

Décharge 2003: Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes

2004/2059(DEC) - 26/02/2004 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes et états financiers de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes pour l'exercice 2003.

CONTENU : le présent rapport de l'Observatoire des phénomènes racistes et xénophobes présente un état des lieux des dépenses et des activités réalisées par cet organe communautaire au cours de l'exercice budgétaire 2003.

Le budget définitif de l'Observatoire se monte à 6,575 mios EUR en 2003 constitué à 98,9% d'une subvention communautaire. Le rapport indique par ailleurs des montants hors budget (émanant du programme PHARE) de l'ordre de 845.000 EUR.

En termes d'effectifs, l'Observatoire dont le siège est situé à Vienne (A) compte officiellement 30 postes dont 26 occupés + 4 autres emplois (contrats auxiliaires, experts nationaux détachés, agents locaux et intérimaires), soit actuellement 30 postes effectifs assumant des tâches opérationnelles, administratives ou mixtes.

L'Observatoire a pour tâche essentielle de fournir à l'Union et à ses États membres des informations sur le phénomène du racisme et de l'antisémitisme dans l'Union et de coopérer avec le Conseil de l'Europe sur ces thèmes tout en évitant les doubles emplois. Il vise notamment à étudier l'évolution des phénomènes racistes et xénophobes en Europe, à collecter des informations grâce à son réseau (RAXEN), réaliser des enquêtes et diffuser les informations. Il vise en outre à rendre des avis à la Commission et à ses États membres, à élaborer des indicateurs pour améliorer la cohérence de l'information et à publier un rapport annuel sur la situation du racisme en Europe.

En 2003, les activités de l'Observatoire se sont essentiellement concentrées sur :

- l'animation du réseau RAXEN pour la collecte et l'échange d'informations sur le racisme;
- la réalisation de 12 rapports de recherche;
- la mise en oeuvre d'évènements en coopération avec les États membres, la Commission, le Parlement européen et le Conseil de l'Europe.